

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 20 DECEMBRE 2018

DELIBERATION N°2018.00514

**RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DE LA SOCIETE D'EQUIPEMENT DU
DEPARTEMENT DE LA LOIRE (SEDL)**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 13 décembre 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 77

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 87

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE,
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Viviane COGNASSE,
M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Frédéric DURAND, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE,
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON,
Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA,
M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON,
Mme Stéphanie MOREAU, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT,
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN,
M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,
M. Stéphane VARETTE, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Le 26 décembre 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20181220-D2018005140-DE

DATE D'AFFICHAGE :20181226

Pouvoirs :

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Daniel JACQUEMET,
Mme Annick FAY donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à Mme Fabienne PERRIN,
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Anne-Françoise VIALLOM donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Henri BOUTHEON, Mme Marie-Christine BUFFARD,
M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Marc FAURE,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS,
M. André FRIEDENBERG, Mme Laurence JUBAN, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT,
M. Pascal MAJONCHI, Mme Pascale MARRON, M. Yves MORAND,
Mme Djida OUCHAOUA, M. Florent PIGEON, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO,
Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Lionel SAUGUES,
M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY,
M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 20 DECEMBRE 2018

**RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DE LA SOCIETE D'EQUIPEMENT DU
DEPARTEMENT DE LA LOIRE (SEDL)**

Saint-Etienne métropole est actionnaire de la Société d'Équipement du Département de la Loire (SEDL) qui a vocation à intervenir dans les domaines du développement économique et de l'aménagement du territoire.

Le présent rapport a pour objet d'informer les membres de l'assemblée délibérante sur l'activité et la situation financière de cette société, conformément aux dispositions de l'article L1524-5 du C.G.C.T.

L'objet social de la SEDL est d'entreprendre, principalement dans le département de la Loire, des opérations d'aménagement, de construction, d'exploitation de services publics à caractère industriel et commercial et de réaliser toute autre activité d'intérêt général...tant pour son propre compte, que pour le compte des collectivités publiques, de leurs groupements et de toutes autres personnes publiques ou privées, actionnaires ou non.

I. Données générales

A. Composition du capital social

Au 31 décembre 2017, la composition du capital social est la suivante :

ACTIONNAIRES	%	Nombre d'actions	Montant	Administrateurs
<i>ACTIONNARIAT PUBLIC</i>	78,95%	52 062	637 759,50	14
Département	40,17%	26 587	325 690,75	6
SAINT-ETIENNE METROPOLE	18,09%	11 933	146 179,25	2
Loire Forez	3,04%	2 008	24 598,00	1
Ville de Saint-Etienne	9,84%	6 489	79 490,25	1
Ville de Roanne	2,32%	1 533	18 779,25	1
ASSEMBLEES SPECIALES				
Arrondissement de Roanne 3 communes	1,06%	700	8 575,00	1
Arrondissement de Montbrison 8 Communes	2,11%	1 392	17 052,00	1
Arrondissement de Saint-Etienne 10 communes	2,15%	1 420	17 395,00	1
<i>ACTIONNARIAT PRIVE</i>	21,05%	13 878	170 005,00	4
Caisse des Dépôts et Consignations	8,44%	5 568	68 208,00	1
Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche	2,76%	1 820	22 295,00	1
Caisse Régionale du Crédit Agricole	2,76%	1 820	22 295,00	
Dexia	4,58%	1 020	36 995,00	
C.C.I. Lyon Métropole St Etienne Roanne	2,27%	1 500	18 375,00	1
Chambre d'agriculture	0,14%	90	1 102,50	
Loire Habitat	0,08%	55	673,75	
Chef de Centre EDF	0,01%	5	61,25	
TOTAL	100,00%	65 940	807 765,00	18

La société est composée de 34 actionnaires.

Le capital s'élève à la somme de 807 765 € et la valeur nominale de l'action est de 12,25 €.

Modification de l'actionariat en 2017 :

La CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne a été créée le 1^{er} janvier 2016. La constitution de cette nouvelle entité a été générée par fusion des trois anciennes Chambres de Lyon, Saint-Etienne et Roanne. Les précédentes représentations sont devenues caduques et le capital détenu a été repris en 2017 par la nouvelle CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne issue de cette fusion.

B. Les dirigeants

Il n'y a eu aucune modification en 2017 :

- Monsieur Paul CELLE a occupé les fonctions de Président du conseil d'administration
- Le conseil d'administration du 30 novembre 2017 a renouvelé le mandat de Monsieur Jean-Claude ROUX, Directeur Général de la SEDL pour une durée de 3 ans.

C. Les administrateurs

Les changements intervenus au cours de l'exercice 2017 sont les suivants :

- La CCI Lyon Métropole a nommé Monsieur Nicolas BONNET, en tant que seul représentant légal et permanent pour la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne auprès de la SEDL en remplacement de Monsieur Michel DERINCK (CCI de Roanne) et Monsieur Bernard MOULIN (CCI St-Etienne Montbrison)
- Loire Forez Agglomération a nommé Monsieur Olivier JOLY en tant que représentant légal et permanent aux conseils d'administration de la SEDL en remplacement de Monsieur Christophe BAZILE.
- Le Conseil Départemental de la Loire a nommé Monsieur Alain LAURENDON en tant que représentant légal et permanent aux Conseils d'administration de la SEDL en remplacement de Monsieur Georges ZIEGLER

Les représentants des autres collectivités actionnaires et des actionnaires privés, au sein de la SEDL, sont sans changement.

Le tableau ci-après récapitule la liste des administrateurs au 31 décembre 2017 :

Représentants aux conseils d'administration	18	Nomination	Représentants aux CA
DEPARTEMENT DE LA LOIRE	6	Assemblée départementale du 16 octobre 2017	Paul CELLE
			Alexandra RIBEIRO-CUSTODIO
			Séverine REYNAUD
			Pierre -Jean ROCHETTE
			Alain LAURENDON
			JEAN-JACQUES LADET
SAINT-ETIENNE METROPOLE	2	Assemblée communautaire du 15 mai 2014	Eric BERLIVET Christian JULIEN
LOIRE FOREZ	1	Assemblée communautaire du 24 janvier 2017	Olivier JOLY

VILLE DE SAINT-ETIENNE	1	Conseil municipal du 22 avril 2014	Lionel SAUGUES
VILLE DE ROANNE	1	Conseil municipal du 24 avril 2014	Yves NICOLIN
ASSEMBLEES SPECIALES			
<i>Arrondissement de Roanne</i>	1	Assemblée spéciale du 12 mai 2014	Bernard JAYOL
<i>Arrondissement de Montbrison</i>	1		Jean-Claude SCHALK
<i>Arrondissement de Saint-Etienne</i>	1		Enzo VIVIANI
CAISSE DES DEPOTS	1	AGO du 29/06/2016 pour 6 ans	Philippe JUSSERAND
CAISSE D'EPARGNE	1		Jean-Luc FRATTA
CCI ST ETIENNE MONTBRISON	1	AGO du 29/06/2016 pour 6 ans	Nicolas BONNET

D. Le personnel de la société

Au 31/12/2017, l'effectif de la société (hors Directeur Général) est de 14 personnes, soit l'équivalent de 13,24 personnes en effectif temps plein :

Pôle opérationnel : 8 cadres responsables d'opérations, 3.5 assistantes d'opérations

Pôle fonctionnel : 2.5 personnes (dont 1 agent de maîtrise)

Au cours de l'exercice 2017, il faut noter :

- En 2017, prolongation de la mise à disposition partielle (20%) du chef de projet Renouvellement Urbain de la SEDL auprès de Cap Métropole
- A compter du 1er janvier 2017, mise à disposition partielle (35%) auprès de CAP METROPOLE de 2 personnes assurant les fonctions support à la SEDL
- Le recrutement par CAP METROPOLE d'une assistante de la SEDL à compter du 1^{er} janvier 2017

Au 31 décembre 2016, l'effectif de la société était de 15 personnes dont 8 cadres opérationnels soit l'équivalent de 13.5 personnes en effectif temps plein.

E. Informations diverses

Conformément aux dispositions des articles L.232-1 et suivants du Code de commerce, nous vous informons des points suivants :

- ◆ Aucun dividende n'a été versé par la société au cours des trois derniers exercices ;
- ◆ Aucune action de la société n'est attribuée aux salariés.

F. Evènements significatifs intervenus en 2017 :

- ◆ Mise à jour des statuts (article 14 – Composition du Conseil d'administration)

Le nombre de sièges d'administrateurs est fixé à 17 dont 14 pour les collectivités territoriales

- ◆ Mise en place de l'étude sur l'évolution stratégique de la SEDL et de la SEMPAT

G. Evènements importants survenus en 2018 (depuis la clôture de l'exercice)

Sont portés à votre connaissance les principaux points qui sont intervenus depuis la clôture de l'exercice :

- ◆ Rendu de la mission du groupement SCET/SEMAPHORES/CEI passée par le groupement de commandes SEDL / SEM PAT
- ◆ Les mouvements de personnel
Au 1^{er} mars 2018, un responsable d'opération a été recruté à temps complet par Cap Métropole
- ◆ Evolution prévisible de la société et perspective d'avenir
Ce point a été développé au conseil d'administration du 29 mars 2018 et fait notamment l'objet des projets de résolutions de l'Assemblée Générale Mixte – partie extraordinaire de juin 2018

H. Résultat des filiales

La SEDL est actionnaire de deux filiales :

- **La SAS BONVERT**, où elle détient 50 % du capital de 20.000 € avec la SERL.
En 2017, le résultat constaté est de - 844 € ; il était de -343 € en 2016. Les fonds propres de la Société sont de 31 K€.
- **La SCI RENAISSANCE DESJOYAUX, où elle détient 1/3 du capital de 3.000 €.**
En 2017, le résultat constaté est de – 1 113 € pour – 940 € en 2016. La répartition du résultat est faite sur les comptes courants d'associés, soit 371 € pour la SEDL. Les comptes créditeurs d'associés au 31/12/2017 sont de 24 048 €, soit 8 016 € par associé.
La durée de la SCI venait à échéance le 21 février 2017. L'Assemblée Générale de la Société a décidé de proroger sa durée pour 5 ans à compter de cette date, soit jusqu'au 21 février 2022.

I. Point sur les contentieux

- ◆ Le contentieux de la ZAC Carnot Pincourt au Coteau

La Cour d'Appel Administrative de Lyon a rendu son arrêt le 08 juin 2017 et a condamné la commune du Coteau à verser à la SEDL les sommes dues au FEDER, avec intérêt au taux légal. Cet arrêt n'ayant fait l'objet d'aucun pourvoi en cassation auprès du Conseil d'Etat, ce contentieux est maintenant définitivement terminé.

- ◆ Le contentieux de la SEAUVE SUR SEMENE

Le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, par jugement en date du 20 octobre 2016, a rejeté la requête indemnitaire de 52.207,96 € correspondant au solde dû par la commune dans le cadre du bilan de liquidation de l'opération.

Il a été fait appel le 21 décembre 2016 de ce jugement devant la Cour administrative d'Appel de Lyon.

La procédure suit son cours.

J. Les conventions réglementées

Sur l'exercice 2017 :

- ◆ Le conseil d'administration du 06 juin 2017 a renouvelé le contrat d'assistance générale dans les métiers de la société (réseau professionnel, conseils d'experts, contrats d'assurances mutualisés) (lot 1 : SCET/gras savoye) et d'une prestation de service de gestion financière, de comptabilité et de logiciels informatiques spécifiques (lot 2 : Semaphores / progisem)
Ce contrat a été mis en place à la suite d'une consultation lancée par le groupement de commandes SEDL – CAP METROPOLE pour les années 2016 et 2017 et a fait l'objet d'un renouvellement pour 12 mois du 1er janvier au 31 décembre 2018, conformément aux dispositions du contrat initial
- ◆ Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un IME sur la commune du Chambon-Feugerolles pour la SPL Cap Métropole
- ◆ Avenant de modification du taux de refacturation de charges et de sous-location entre la SEDL et Cap Métropole
- ◆ Mises à disposition
 - A compter du 1er janvier 2017, prolongation par avenant de la mise à disposition partielle du chef de projet Renouvellement Urbain de la SEDL auprès de CAP METROPOLE
 - A compter du 1er janvier 2017, avenant de modification des mises à disposition partielles auprès de Cap Métropole de 2 personnes assurant les fonctions support à la SEDL.
- ◆ Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la démolition partielle de la halle 01 sur le site de Novaciéries à Saint-Chamond pour la S'PL Cap Métropole
- ◆ Bail commercial entre la SEM Patrimoniale Loire (Bailleur) et la SEDL (preneur)
- ◆ Constitution d'un groupement de commande SEDL/SEMPAT pour la mise en place d'une consolidation pour une étude sur un scénario d'évolution stratégique entre la SEDL et la SEMPAT
- ◆ Convention de prestation de service du 1er juin 2015 entre la SEDL et la SEM Patrimoniale 42

Depuis la clôture de l'exercice :

- ◆ Mises à disposition
 - A compter du 1er janvier 2018, avenant de modification de la mise à disposition partielle du chef de projet Renouvellement Urbain de la SEDL auprès de CAP METROPOLE
 - A compter du 1er janvier 2018, avenant de modification des mises à disposition partielles auprès de Cap Métropole de 2 personnes assurant les fonctions support à la SEDL.
 - Janvier et février 2018, mise à disposition partielle d'un responsable d'opérations de la SEDL auprès de Cap Métropole
- ◆ L'adhésion au groupement d'employeurs pour la mise à disposition du directeur de la société est ramenée à 60 % au 1er janvier 2018.
- ◆ Au 1er janvier 2018, modification du taux de refacturation de charges et de sous location entre la SEDL (locataire principal) et Cap Métropole (sous locataire).

II. Les comptes de résultat

	2013	2014	2015	2016	2017
Prestations de services	419 611	452 268	515 051	445 331	441 000
Mandats	172 724	279 531	109 604	141 170	155 000
Concession d'aménagement	939 497	801 260	677 227	598 767	770 000
Autres Produits	38 809	44 313	88 995	188 119	136 000
Chiffre d'affaires	1 570 641	1 577 372	1 390 877	1 373 387	1 502 000
Résultat :					
D'exploitation	-95 271	-22 830	-160 952	-122 964	22 280
Financier	85 690	71 775	79 946	61 474	28 995
Exceptionnel	-906	-35	0	0	-39188
Net	-10 487	48 910	-81 006	-61 490	12 087

Le chiffre d'affaires 2017 est en croissance (+9.4%) par rapport à 2016. Outre les autres produits qui s'élèvent à 136 k€, les niveaux de facturations sont les suivants :

- Concessions d'aménagement : +28.6% à 770 k€ (Commercialisations concrétisées en 2017)
- Mandats d'études : +10% à 155 k€ (poursuite d'opérations anciennes (EREA Sorbiers, Lycée Hôtelier de Saint-Chamond), des opérations gagnées en 2013 et 2014 (Lycée Roanne Chervé, Médiathèque de Montrond les Bains) et la mise en œuvre de l'opération Les Ateliers Protégés à Bonvert gagnée en 2016)
- Prestations de services : stable à 441 k€ (il est important de noter qu'apparaissent ici les prestations de services fournies à la SEM Patrimoniale pour 115 k€, à la SAS Bonvert pour 90 k€, à la SPL Cap Métropole pour 11 k€ soit au total 50 % du montant des prestations facturées par la SEDL)

Au niveau des charges, le total des charges d'exploitation s'élève à 1 480 k€ dont 803 k€ (-14.4% par rapport à 2016) pour les charges de personnel (13.24 ETP contre 14.46 en 2016).

En termes de résultat :

- le résultat d'exploitation est de + 22 280 e contre -122 963 en 2016)
- le résultat financier est de +28 995 € contre 61 474 € en 2016
- le résultat exceptionnel est de – 39 188 € (contre 0€ en 2016) et correspondant au coût de la mission stratégique de rapprochement SEMPAT/SEDL

Soit un résultat net de + 12 088 € contre -61 488 € en 2016.

III.Le bilan

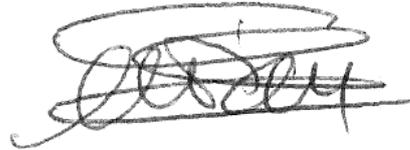
Concernant le bilan de fonctionnement de la société (hors flux financiers propres à chacune des activités de la société : mandats, concessions, opérations sur fonds propres), la structure bilancielle évolue peu. On peut toutefois constater une légère amélioration des fonds propres (en raison du bénéfice dégagé cette année) qui s'établissent, fin 2017, à 663 005 € mais inférieurs au capital social de 807 765 € (hors prise en compte des subventions d'investissements se rapportant aux opérations immobilières).

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **prend acte de cette information sur l'activité de la société d'Équipement du Département de la Loire (SEDL) en 2017.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël PERDRIAU', with a large, loopy flourish above the name.

Gaël PERDRIAU